

# L'EAU EN MONTAGNE

*MEGEVE 5 et 6 septembre 2002*

## LE BARRAGE DE PUYLAURENT

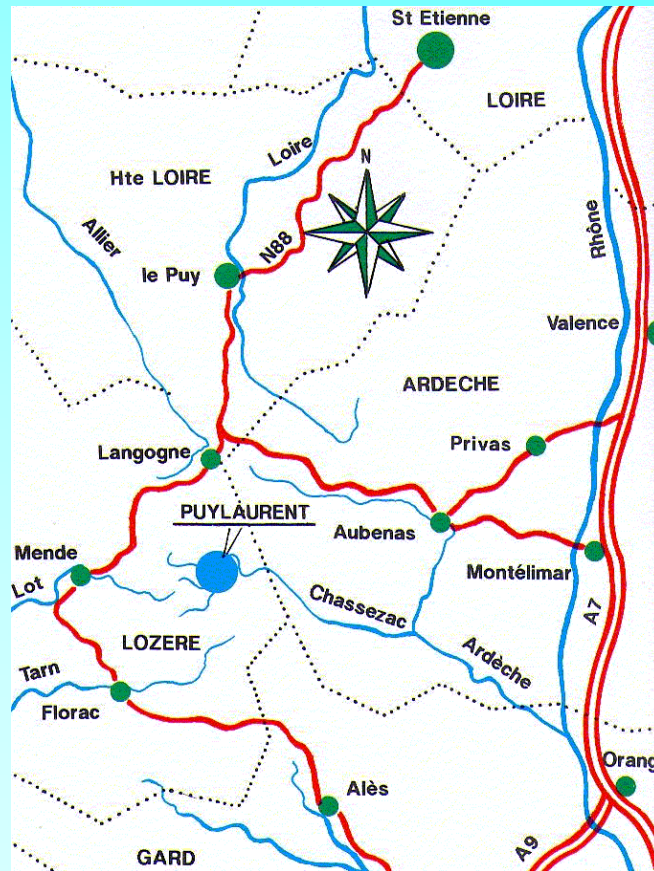


*EDF*

*Délégation Régionale Rhône-Alpes*

*Colloque Megève 5 et 6 septembre 2002*

# LA SITUATION DE L'OUVRAGE

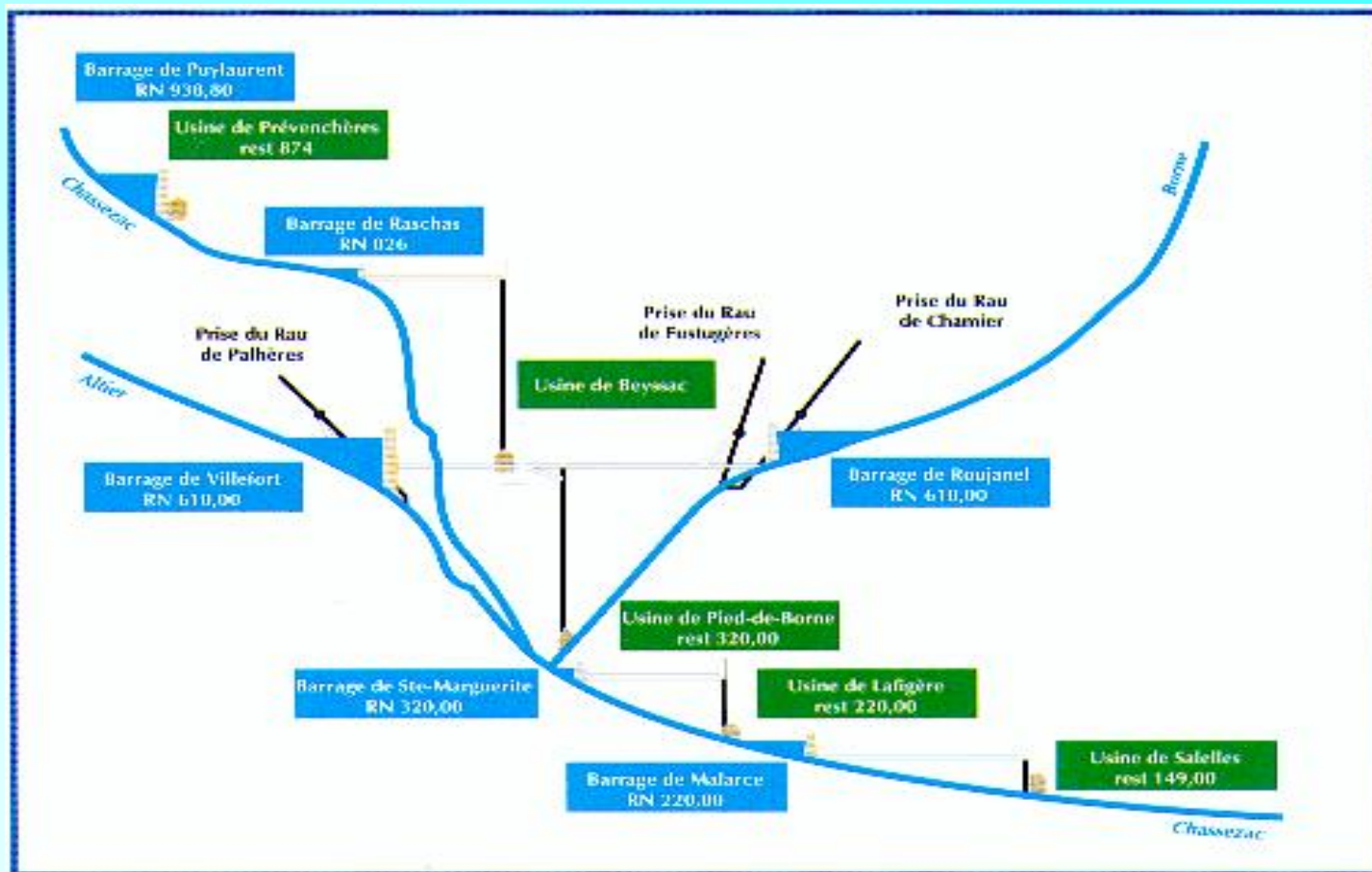


# GENESE DU PROJET

---

- 1955 : concession d'ensemble du Chassezac délivrée à EDF
- de 1961 à 1969 : réalisation de 4 chutes sur 7
- 1980 et 1983 : reprise de l'étude de la chute de Prévenchères
- 1986 : abandon par EDF d'un ouvrage purement hydroélectrique
- 1987 : idée d'un barrage à buts multiples pour faire face aux besoins en eau de l'Ardèche.

# LES OUVRAGES DU CHASSEZAC



# LE NOUVEAU PROJET

---

- Barrage à buts multiples
- 3 fonctions :
  - soutien d'étiage
  - irrigation
  - production d'énergie hydroélectrique
- Changement de maîtrise d'ouvrage qui a nécessité un montage juridique particulier

# LES INTERVENANTS

---

## ■ Maîtres d'ouvrage :

- barrage : Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche
- usine : EDF GEH Loire Ardèche

## ■ Associé au Maître d'ouvrage du barrage :

- Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère

## ■ Conducteur d'opération : SHEMA Groupe EDF

## ■ Maître d'œuvre : EDF Ingénierie Hydraulique

# LE MONTAGE JURIDIQUE

---

- Site de Puylaurent inscrit dans la concession EDF du Chassezac
- Superposition d'une autorisation sur une concession
- 3 opérations distinctes :
  - mise à disposition par EDF des terrains au SDEA : bail à construction de 30 ans
  - réalisation des travaux par le SDEA sous maîtrise d'œuvre EDF
  - location du barrage construit par le SDEA à EDF : bail de location de 30 ans

# LE MONTAGE FINANCIER

---

- **Coût du barrage = 210 MF HT courants**
  - SDEA : 70 MF sous forme de subventions et fonds de concours directs
  - EDF : 140 MF au titre de la location du barrage sous forme du remboursement des emprunts souscrits par le SDEA
- **Coût de l'usine = 33 MF HT courants intégralement à la charge d'EDF**



# LES CONTRIBUTIONS

---

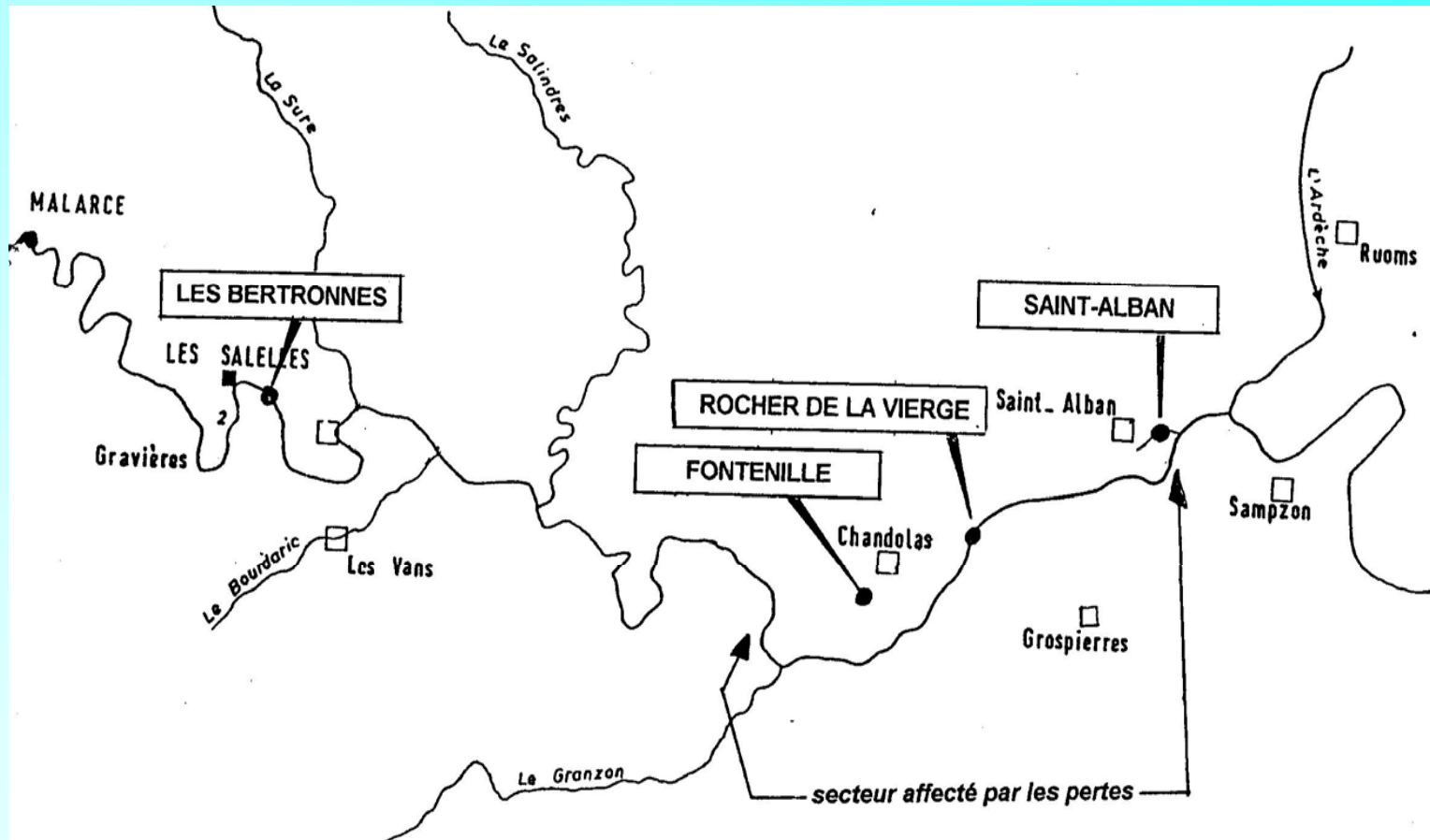
■ Ardèche :	20,6 MF
■ Lozère :	4,8 MF
■ Agence de l'eau :	13,9 MF
■ Ministère de l'Agriculture :	12,3 MF
■ Région Rhône - Alpes :	9,3 MF
■ FEDER :	9,1 MF
-----	
■ Total	70,0 MF

# OBJECTIFS : pour l'Ardèche

---

- **Prolonger et conforter « Ardèche Claire »**
  - Amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques
- **Mise à disposition des volumes d'eau :**
  - 1996 : 7 hm<sup>3</sup>
  - 1998 : 8 hm<sup>3</sup>
  - 2004 : 8,5 hm<sup>3</sup>
  - 2008 : 9,6 hm<sup>3</sup>
- **Soutien d'étiage**
  - Débits de soutien en période estivale compris entre 1,1 m<sup>3</sup>/s à 2,3 m<sup>3</sup>/s
  - Maintien en eau du Chassezac aval (pertes du karst estimées à 1,4 m<sup>3</sup>/s)
- **Irrigation : doublement de la surface irriguée : 800 à 1.600 ha**

# LOCALISATION DU SOUTIEN D'ETIAGE



# OBJECTIFS : pour la Lozère

---

- Garantie d'un débit de 0,5 m<sup>3</sup>/s à l'aval immédiat du barrage (1/5 du module)
- Constitution d'une réserve de 500.000 m<sup>3</sup> pour l'irrigation du secteur
- Constitution d'un réseau d'irrigation à Prévenchères
- Possibilité d'amortissement des crues
- Maintien à niveau haut de la retenue EDF du Raschas en été afin de favoriser le développement d'activités de loisirs

# OBJECTIFS : pour EDF

---

- Production supplémentaire de 18 GWh
- Augmentation de la valeur de la production avec 16,5 GWh produits pendant les heures les plus chargées d'hiver (soit 12% d'amélioration)
- Renforcement du réseau local de distribution

# IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU BARRAGE

---

- Ensemble des effets sur l'environnement a été étudié par une Mission d'Inspection Générale de l'Environnement en 1989
- Conclusions favorables
- Site naturel non justiciable d'un classement
- Milieux aquatiques affectés sur 2 points :
  - retenue du barrage submerge 6 km de rivière à truites
  - fonctionnement de l'usine a des répercussions sur 4 km de rivière

# MESURES COMPENSATOIRES

---

- Plan d'actions piscicoles
- Signé entre le SDEA, EDF, le Conseil Supérieur de la Pêche, la DDAF de la Lozère
- Prévoit :
  - alevinage
  - progressivité des variations de débit
  - modalités de vidange de la retenue
  - réalisation de campagnes de suivi hydrobiologique et piscicole

# VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

- **3 COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE REUNIES POUR PUYLAURENT**
- Développement d'activités économiques (tourisme, agriculture, hydroélectricité)
- Protection de l'environnement
- Cohésion sociale avec la solidarité entre le haut bassin et la partie aval d'une vallée